

22.10.2025

Note de version – Améliorations sur le module offre

*La version « Améliorations sur le module offre » met à disposition des utilisateurs ayant accès au module Offre **de nouvelles fonctionnalités permettant la gestion des CPOM, la suppression de dispositif ainsi que plusieurs corrections et améliorations du parcours de création de dispositif.***

A noter que les fonctionnalités touchant à la gestion des groupes de places et des utilisateurs dans le module Offre arriveront dans une phase ultérieure : la gestion de ces groupes de places et utilisateurs demeure, à ce stade, inchangée et ne sera donc pas impactée par cette version. L'ajout d'utilisateurs et de place restent ainsi possibles depuis la gestion des structures.

Cette version prévoit de déployer les fonctionnalités permettant de gérer des CPOM dans le module Offre, ainsi que de saisir les informations portant sur les surfaces collectives spécifiques. La mise en place de ces données additionnelles dans le module Offre permet ainsi de préparer l'interfaçage à venir avec le SI de la tarification des CHRS (SI TARH). De nombreuses évolutions et corrections complémentaires ont également été apportées au module Offre.

Cette version permet aussi l'import de l'offre Adoma qui sera réalisé dans les semaines à venir. Nous vous tiendrons informé(e)s de cette prochaine étape d'enrichissement de l'offre dans le SI SIAO.

*Cette version s'inscrit dans la suite du chantier de refonte de l'Offre et poursuit le travail conséquent de recensement et remplissage effectué par les services déconcentrés et SIAO en 2024. **Si aucune donnée n'apparaît dans le module Offre lors de votre première connexion ou si des dispositifs semblent manquer, merci de vous rapprocher de votre DDETS ou contacter l'équipe SI SIAO directement (alexandra.shen@dihal.gouv.fr / alicia.heritier@dihal.gouv.fr).** Pour plus d'informations sur les fonctionnalités déjà déployées sur le module Offre, vous pouvez consulter [l'article de la base de connaissances dédié](#).*

La mise en production est planifiée dans la journée du 22 octobre 2025, avec une interruption des services du SI SIAO entre 12h30 et 13h30.

Table des matières

I.	Gestion des CPOMs et saisie des surfaces collectives spécifiques.....	3
2.	Créer, modifier ou supprimer un CPOM au niveau d'une entité	5
3.	Affecter des dispositifs au CPOM d'une entité	7
4.	Modifier le CPOM ou le retirer d'un dispositif	8
5.	Consulter et modifier les surfaces collectives spécifiques aux CHRS.....	9
II.	Evolutions et corrections complémentaires	10

I. Gestion des CPOMs et saisie des surfaces collectives spécifiques

Profils concernés : Administrateur départemental

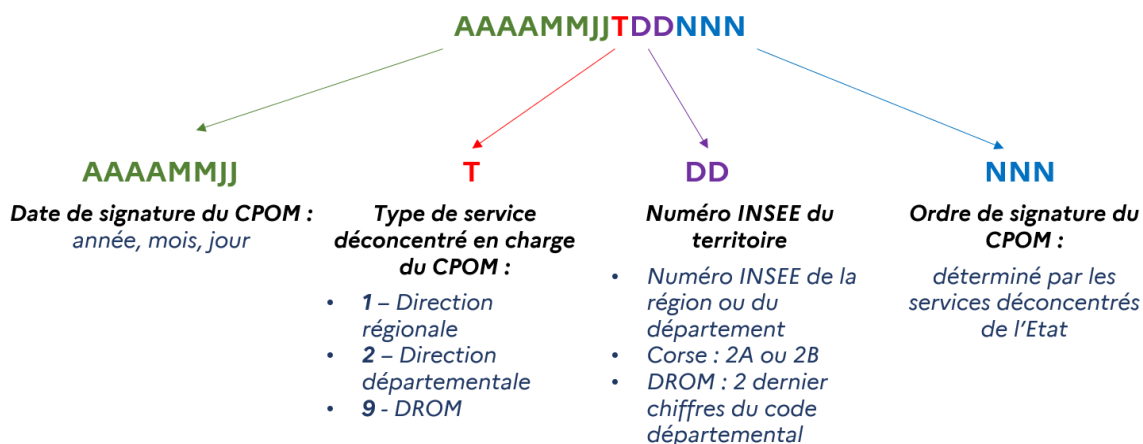
Qu'est-ce que le numéro CPOM ?

Le numéro CPOM est un **identifiant unique**, commun à l'ensemble des dispositifs couverts par un même contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) conclu entre l'Etat et les gestionnaires du secteur AHI.

Composition du numéro CPOM

Le numéro CPOM est composé de 14 chiffres comme suit :

- Les 8 premiers chiffres (**AAAAMMJJ**) correspondent à la date de signature du contrat, dans un format **année/mois/jour**.
- Le 9^e chiffre (**T**) indique le niveau de la direction administrative référente du CPOM. Cet item peut prendre 3 formes :
 - **1** pour une direction régionale (DREETS, DRIHL)
 - **2** pour une direction départementale (DDETS-PP, UD DRIHL)
 - **9** pour une direction d'Outre-Mer
- Les 10^e et 11^e chiffres (**DD**) indiquent le numéro INSEE associé à l'administration référente du contrat :
 - Le code INSEE de la région, dans le cas d'une direction régionale (44 pour le Grand Est)
 - Le code INSEE du département, dans le cas d'une direction départementale
Cas spéciaux : Les départements Corse sont distingués par les codes 2A et 2B. Les DROM renseignent uniquement les 2 derniers chiffres de leur code départemental : la Réunion renseignera « 974 » directement après la date de signature du contrat, en format AAAAMMJJ.
- Les 3 derniers chiffres (**NNN**) correspondent à l'ordre de signature des contrats d'une année donnée.
 - *Le numéro CPOM du premier contrat signé en 2025 se terminera par 001.*



Exemples :

- Le premier CPOM signé en 2025 par la DDETS du Calvados (Code INSEE : 14), conclu le 25 avril 2025, aura pour identifiant **20250425214001**
- Le deuxième CPOM signé par la DEETS de Guadeloupe (971) en 2023, le 20 février 2023 aura pour identifiant **20230220971002**
- Le dixième CPOM signé en 2022 par la DRIHL Île-de-France (11) le 27 juillet 2022 auront pour identifiant **20220727111010**

Pour rappel, la saisie des CPOMs ainsi que des surfaces collectives spécifiques est un prérequis nécessaire pour le calcul de l'équation tarifaire en lien avec la réforme des CHRS. Ainsi, en lien avec l'équipe en charge de ce travail et en préparation de l'interfaçage avec le SI TARH dédié, les utilisateurs peuvent désormais :

- Consulter les informations d'un CPOM sur une entité ou un dispositif
- Créer, modifier ou supprimer un CPOM au niveau d'une entité
- Affecter des dispositifs au CPOM d'une entité
- Modifier le CPOM ou le retirer d'un dispositif
- Consulter et modifier les surfaces collectives spécifiques aux CHRS

1. Consulter les informations d'un CPOM sur une entité ou un dispositif

A partir d'une entité, si au moins un CPOM a été saisi, les utilisateurs peuvent consulter les CPOMs de l'entité sur leur périmètre dans l'onglet Détails de la fiche de l'entité. Pour chaque CPOM, une carte s'affiche avec les informations suivantes :

- N° du CPOM (Cf. **Composition du numéro CPOM**)
- La région du CPOM dans le tag en haut à gauche de la carte
- La date de début et date de fin du CPOM
- Le nombre de dispositifs rattachés sous ce CPOM : si des dispositifs ont été ajoutés à ce CPOM, le bouton « Consulter les dispositifs » devient actif et affiche la liste des dispositifs sous ce CPOM.

Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)

★ Ile-de-France CPOM n°20250319278617 Date de début : 01/01/2023 Date de fin : 01/01/2026 5 dispositifs concernés Consulter les dispositifs	★ Ile-de-France CPOM n°20250319278618 Date de début : 01/01/2025 Date de fin : 01/01/2026 0 dispositif concerné Consulter les dispositifs
--	--

Figure 1 – Cartes CPOM d'une entité (fiche entité), avec des dispositifs rattachés (gauche) et sans dispositif rattaché (droite)

A partir d'un dispositif, si ce dernier a été rattaché à un CPOM, alors les informations suivantes sont consultables à partir de la fiche de ce dispositif, dans l'onglet Projet de service :

- Couverture CPOM : valorisé à Oui
- Numéro de CPOM
- Date de début et date de fin

Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)

Couverture CPOM	Oui
Numéro de CPOM	20250319278617
Date de début	01/01/22
Date de fin	01/01/26

Figure 2 – Consultation des informations CPOM d'un dispositif (fiche dispositif)

2. Créer, modifier ou supprimer un CPOM au niveau d'une entité

Pour créer, modifier ou supprimer un CPOM, l'utilisateur doit avoir les droits de modifications sur l'entité. En ouvrant la fiche de l'entité, puis en cliquant sur le bouton « Modifier » dans l'onglet Détails, l'utilisateur peut alors :

- Créer un CPOM en cliquant sur « Ajouter un CPOM »
- Modifier un CPOM en cliquant sur le stylo d'écriture en bas à gauche du CPOM à modifier
- Supprimer un CPOM en cliquant sur le stylo d'écriture en bas à gauche du CPOM à supprimer, puis sur le bouton Supprimer

Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)

Ile-de-France

CPOM n°20250319278617
Date de début : 01/01/2023
Date de fin : 01/01/2026
5 dispositifs concernés

 [Gérer les dispositifs](#)

Ile-de-France

CPOM n°20250319278618
Date de début : 01/01/2025
Date de fin : 01/01/2026
0 dispositif concerné

 [Gérer les dispositifs](#)

[+ Ajouter un CPOM](#)

Figure 3 – Modification des CPOMs d'une entité (à partir de la fiche d'une entité)

A la création d'un CPOM, une fenêtre s'ouvre avec les champs suivants :

- N° du CPOM
- La région du CPOM déduite automatiquement du numéro du CPOM
- La date de début et date de fin du CPOM

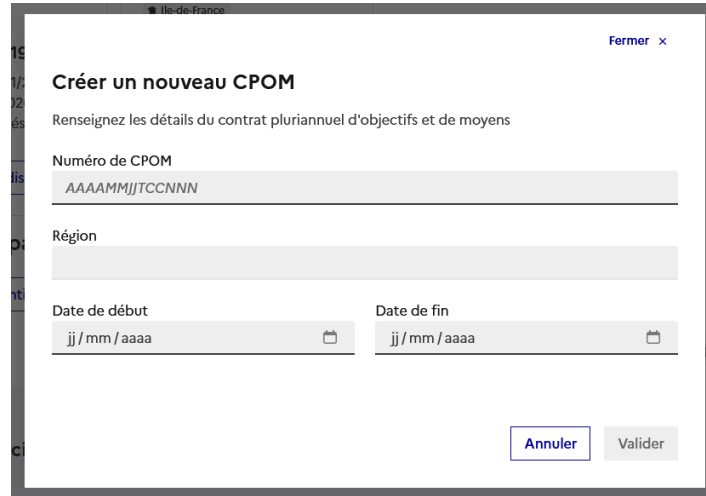


Figure 4 – Fenêtre de création d'un CPOM

A la modification d'un CPOM (en cliquant sur l'icône stylo d'écriture), les informations du CPOM s'affichent. Le N° du CPOM ainsi que la date de fin sont modifiables. La région est toujours déduite automatiquement du numéro du CPOM. Seul le champ Date de début n'est plus modifiable.

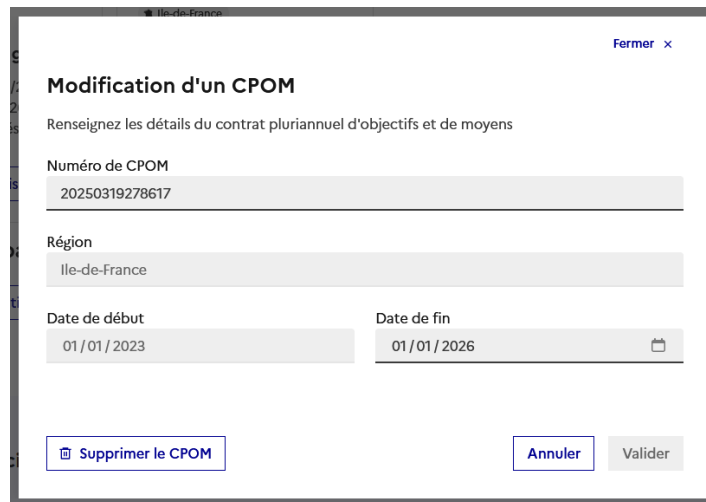


Figure 5 – Fenêtre de modification des informations d'un CPOM

Dans cette même fenêtre de modification d'un CPOM, l'utilisateur peut également cliquer sur le bouton « Supprimer le CPOM » situé en bas à gauche. Une fenêtre s'ouvre alors avec un message de confirmation. A la confirmation de l'utilisateur, le CPOM sera supprimé de l'entité.

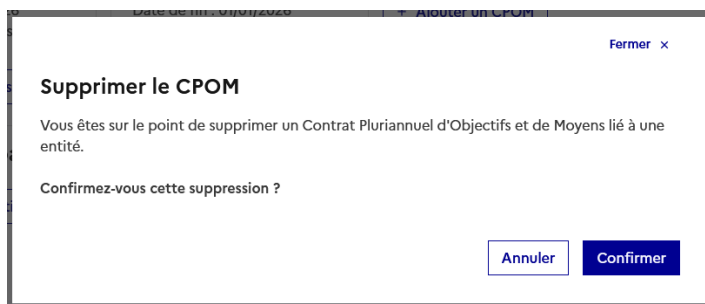


Figure 6 – Suppression d'un CPOM

3. Affecter des dispositifs au CPOM d'une entité

Pour affecter des dispositifs à un CPOM, l'utilisateur doit avoir les droits de modifications sur l'entité. En ouvrant la fiche de l'entité, puis en cliquant sur le bouton « Modifier » dans l'onglet Détails, l'utilisateur peut affecter des dispositifs à un CPOM en cliquant sur le bouton « Gérer les dispositifs ».

Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)

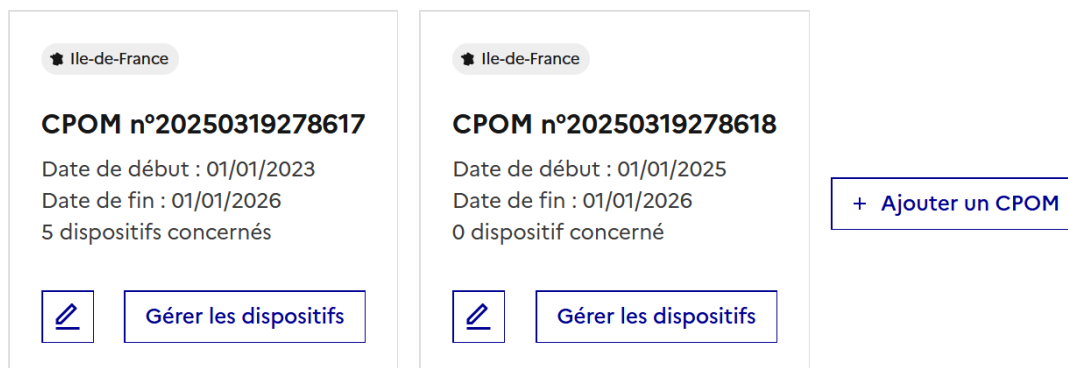


Figure 3 – Modification des CPOMs d'une entité (à partir de la fiche d'une entité)

Au clic sur « Gérer les dispositifs », une fenêtre s'ouvre avec un tableau listant l'ensemble des dispositifs de l'entité répondant aux conditions suivantes :

- Le dispositif appartient au périmètre régional du CPOM
- Le dispositif n'est pas déjà rattaché à un autre CPOM

Il suffit ensuite de cocher les dispositifs à affecter au CPOM et confirmer l'action. A noter qu'il est également possible de rechercher selon leur nom et filtrer ces dispositifs suivant leur type ou leur ville.

Fermer x

Gestion du CPOM

Sélectionnez les dispositifs affectés au CPOM n°20250912259567 :
Sélectionnez le dispositif dans lequel vous souhaitez affecter les éléments sélectionnés

Type de dispositif (optionnel) Ville du Dispositif (optionnel)

Sélectionner un type ▼

Rechercher un dispositif par son nom Q

4 résultat(s) trouvé(s)
0 élément(s) sélectionné(s)

	Nom du dispositif	Type de dispositif	Adresse du dispositif
☐	ACCUEIL DE JOUR Solferino ↗	Accueil de jour	228 Rue Solferino 59000 LILLE
☐	Aide alimentaire Lille ↗	Aide alimentaire	282 Rue Jules Vallès 59120 LOOS

Annuler
Affecter

Annuler
Enregistrer les modifications

Figure 7 – Fenêtre d'affectation des dispositifs à un CPOM

4. Modifier le CPOM ou le retirer d'un dispositif

A partir de la fiche d'un dispositif, si l'utilisateur a les droits de modifications, il pourra :

- Sélectionner le numéro du CPOM parmi ceux de la région du dispositif (s'il y en a plusieurs)
 - Les champs Date de début et Date de fin se mettent à jour automatiquement selon le CPOM sélectionné.
- Déclarer que le dispositif n'est plus sous CPOM en passant « Couverture CPOM » à Non.

Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)

Couverture CPOM

☒ Oui ☐ Non

Numéro de CPOM

20250319278617

Sélectionner une option

20250319278617

20250319278618

Date de début

01 / 01 / 2023

Date de fin

01 / 01 / 2026

Figure 8 – Modification du CPOM au niveau d'un dispositif (fiche du dispositif)

5. Consulter et modifier les surfaces collectives spécifiques aux CHRS

Profils concernés : Administrateur départemental

Dans la fiche d'un dispositif de type CHRS, les données portant sur les surfaces collectives ont été ajoutées. Les utilisateurs pourront désormais consulter ces informations et les modifier s'ils en ont les droits à partir de l'onglet Prestation de la fiche du dispositif CHRS.

Définition des surfaces collectives :

Par espaces collectifs et espaces administratifs, on entend :

- Les espaces qui ne sont pas privés, mais qui sont utilisés par les personnes accueillies (couloirs, sanitaires partagés, salles pour les ateliers collectifs ou les entretiens individuels), notamment dans le cadre de leur accompagnement ;
- Les espaces utilisés par les équipes du CHRS pour le fonctionnement administratif de l'établissement (informatique, gestion budgétaire, ressources humaines, etc.).

Si une partie des surfaces de l'établissement n'est utilisée qu'à titre marginal pour le fonctionnement du CHRS (exemple : salles de réception louées pour des événements externes ou des manifestations du siège), elle ne doit pas être prise en compte.

Si ces espaces collectifs et administratifs bénéficient à plusieurs dispositifs (exemple : un CHRS, un CADA, un HU), il vous est demandé de fixer une proportion imputable au seul CHRS (exemple : 100 m² dans un établissement accueillant un CHRS et un CADA. 50 %, soit 50 m², sont imputés au CHRS).

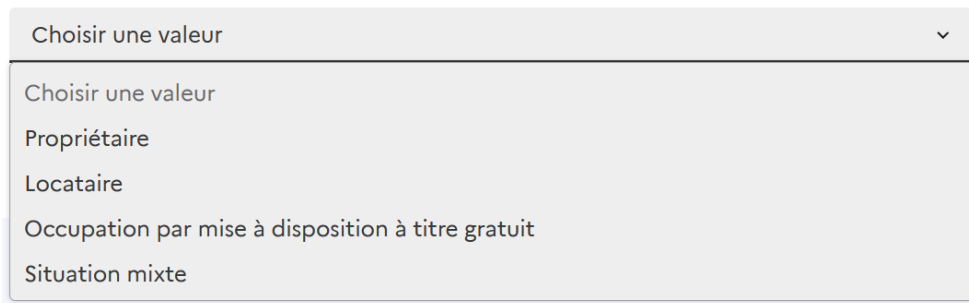
Dans le SI SIAO :

Ces champs Surfaces collectives se décomposent ainsi :

- Statut d'occupation des espaces collectifs : Propriétaire, Locataire, Occupation par mise à disposition à titre gratuit ou une Situation mixte parmi ces 3 statuts.
- Surface des espaces collectifs et administratifs : selon le statut d'occupation sélectionné, l'utilisateur pourra saisir la surface en m² des espaces collectifs.
 - A noter que si le statut Situation mixte a été sélectionné précédemment, il sera possible de saisir une surface pour chacun des trois statuts d'occupation (Propriétaire, Locataire et Occupation par mise à disposition à titre gratuit).

Surfaces Collectives

Statut d'occupation des espaces collectifs



Choisir une valeur

Choisir une valeur

Propriétaire

Locataire

Occupation par mise à disposition à titre gratuit

Situation mixte

Figure 9 – Sélection du statut d'occupation des espaces collectifs du dispositif

Surfaces Collectives

Statut d'occupation des espaces collectifs

Surface des espaces collectifs et administratifs
dont vous êtes propriétaire (en m²)

Surface des espaces collectifs et administratifs
dont vous êtes locataire (en m²)

Surface des espaces collectifs et administratifs mis
à disposition à titre gratuit (en m²)

Figure 10 – Affichage des informations sur les surfaces collectives en consultation du CHRS

II. Evolutions et corrections complémentaires

Profils concernés : Administrateur départemental, Administrateur SIAO, Opérateurs SIAO

1. Sélection de l'entité dans le parcours de création d'un dispositif

Dans le parcours de création d'un dispositif, à la première étape de sélection d'une entité existante dans le SI SIAO, des difficultés étaient rencontrées pour retrouver certaines entités (en particulier les CCAS). Les éléments suivants ont été mis en place afin de faciliter la sélection de l'entité recherchée :

- L'anomalie qui annulait les recherches au moment de passer aux pages suivantes a été corrigée.
- Des champs de recherche additionnels ont été ajoutés, permettant aux utilisateurs de rechercher également avec le N°SIREN ou la Ville du siège social de l'entité.

Créer un nouveau dispositif

Sélectionner une entité gestionnaire

Étape 1 sur 6

Étape suivante : Sélectionner une nature de dispositif

Sauf mention contraire 'optionnel' dans le label, tous les champs sont obligatoires.

Entités

Raison sociale (optionnel)

Rechercher par raison sociale

SIREN (optionnel)

Rechercher par SIREN

Ville (optionnel)

Rechercher par ville

Rechercher

Veuillez renseigner la raison sociale et lancer la recherche pour afficher des entités correspondantes

Figure 11 – Nouveaux champs de recherche des entités selon leur SIREN ou leur Ville

2. Suppression d'un dispositif

Les utilisateurs Administrateur Départemental et Administrateur SIAO peuvent désormais supprimer un dispositif du module Offre. Les droits suivent les droits de création, à savoir :

- Un Administrateur départemental peut supprimer tous les dispositifs de son périmètre.
- Un Administrateur SIAO peut supprimer les dispositifs de nature Veille sociale ou Premier Accueil, ainsi que les dispositifs de type RHVS, Hôtel et Autres au sein de la nature Hébergement.

Afin de supprimer un dispositif, l'utilisateur doit accéder à la fiche de ce dispositif. Dans l'onglet Projet de service, cliquer sur le bouton « Modifier » de la rubrique Informations, puis tout en bas à gauche, cliquer sur le bouton « Supprimer le dispositif ».

Paramétrages et juridique

SIAO pouvant orienter sur ce dispositif 1

SIAO 75

Ce choix est valide

Ajouter un SIAO

Autoriser les admissions hors orientation SIAO

☐ Oui ☒ Non

Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)

Couverture CPOM

☒ Oui ☐ Non

Numéro de CPOM

20250319278617

Date de début 01 / 01 / 2023

Date de fin 01 / 01 / 2026

Figure 12 – Suppression d'un dispositif

3. Evolutions et corrections complémentaires dans le module Offre

- La raison sociale d'une entité peut désormais être modifiée.
- Dans le menu Dispositifs du module Offre, le tableau listant les dispositifs de votre périmètre a été revu afin d'optimiser les informations affichées : les natures et types de dispositifs ont été séparés en deux colonnes distinctes et les financements P177 ont été regroupés en une seule colonne.
- Le champ Dispositif autorisé est désormais valorisé à Oui automatiquement pour tous les dispositifs de type CHRS et ce champ n'apparaîtra plus pour les dispositifs autres que CHRS, HLM et Accompagnement Emploi.
- Un message d'erreur empêche de saisir des places financées pour un public spécifique qui ne serait plus sélectionné pour un dispositif.
- Le financement « Hébergement hors CHRS - Structure (diffus ou regroupé) / Dépenses accompagnement » qui était en doublon a été fusionné en un financement : les financements ont également tous été repris sous cet unique libellé.
- Dans les écrans d'affectation des groupes de places, une nouvelle vue a été ajoutée afin de visualiser les groupes de places non-repris.



En cas de problème d'accès au SI SIAO après la mise en production, merci de vider le cache de votre navigateur et de réessayer.

Nous vous remercions pour votre aide dans l'amélioration continue du SI SIAO et restons à votre entière disposition par mail et via [l'assistance](#) pour prendre en compte vos remarques.

L'équipe projet SI SIAO